

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 709**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 septembre 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 709** concernant l'adoption du Programme municipal Rénovation Québec – 2023-2024.

Le Règlement numéro 709 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 13 septembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 26 septembre 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière